

Image not found or type unknown



Association et Cotisation foncière des entreprises

Par **jeandemontel**, le **05/04/2019** à **14:54**

Bonjour,

Nous sommes une association de loi 1901 à but non lucratif (dirigeants bénévoles non rémunérés).

Nous avons comme seule source de revenu des revenus fonciers tirés d'un bail commercial (3/6/9) sur un local loué nu sans TVA.

Le montant de ses revenus est de 97 000 euros.

Dans ce contexte, ne sommes-nous pas uniquement imposables sur les revenus fonciers à hauteur de 24% ?

Le fisc nous réclame des paiements de CFE (cotisation foncière d'entreprise), est-ce justifié ?

En vous remerciant d'avance pour toute information que vous pourriez nous apporter.

Bien cordialement.